



## Aide au financement du permis de conduire pour les jeunes

Le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'accès à l'emploi et à la formation. Toutefois, l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes.

La Commune de Banyuls-sur-Mer souhaite donc soutenir les jeunes banyulencs qui passent leur permis de conduire en leur versant une aide financière plafonnée à 250 euros, sans conditions de ressources.

Les conditions d'obtention de cette aide sont détaillées dans la délibération du Conseil municipal dont il vous est fourni une copie.

### **JUSTIFICATIFS A FOURNIR :**

(Les justificatifs doivent tous être au nom du demandeur de l'aide)

- Copie de la pièce d'identité du demandeur et Copie de la pièce d'identité du titulaire du RIB fourni
- Justificatif de domicile établissant la résidence principale à Banyuls-sur-Mer d'une validité de moins de 3 mois (au choix) :
  - Copie d'une facture d'eau,
  - Copie d'une facture d'électricité,
  - Copie d'une facture de téléphone
  - Copie d'une facture d'assurance habitation.
- Copie de la facture acquittée de l'auto-école
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Engagement sur l'honneur indiquant bénéficiaire d'une formation au permis de conduire B pour la première fois (papillon à compléter et détacher ci-dessous)



Je soussigné(e).....

demeurant .....

atteste sur l'honneur que je bénéficie d'une formation au permis de conduire B pour la première fois. (En vertu de la délibération n°014/févr/2026 du 19 février 2026).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

*Signature*

À ....., Le